

SOUS-PRÉFECTURE D'ALBERTVILLE

Pôle animation du territoire

Référence : Demande  
d'autorisation de réalisation  
d'inventaires de chiroptères  
dans la réserve nationale du  
Plan de Tuéda

Albertville, - 2 AOÛT 2016

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir une demande de réalisation d'inventaire de chiroptères avec capture/relâcher dans la réserve nationale du plan de Tuéda pour la nuit du 10 au 11 août 2016.

Dans la mesure où cet inventaire est réalisé dans le cadre d'une mission scientifique et qu'il n'induit pas de destruction des espèces, le décret n° 90-629 de création de la réserve naturelle du Plan de Tuéda n'interdit pas ce type d'activité.

Aussi, je vous autorise ainsi que des agents du Parc national de la Vanoise à réaliser cet inventaire de chiroptères, durant la nuit du 10 au 11 août 2016, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- limiter les captures aux quantités nécessaires pour la détermination des espèces,
- signaler tout incident se produisant pendant le déroulement de l'opération d'inventaire au gestionnaire de la Réserve Naturelle
- transmettre à la DDT de Savoie, à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, au CBN alpin, aux services du Parc National de la Vanoise, les bilans des déterminations réalisés, ainsi que les résultats (rapports ou publications scientifiques) des études menées.

Je vous rappelle que l'article 16 du décret de création de la réserve réglemente la circulation motorisée dans la réserve naturelle. Celle-ci est interdite sauf si une autorisation spéciale est délivrée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet,

Nicolas MARTRECHARD



Monsieur Olivier SOUSBIE  
28 rue de l'Abbatiale  
38890 Saint Chef